

# MODALITÉS TECHNIQUES D'ARRACHAGE OU DE DÉVITALISATION DES CEPS DE VIGNE EN VUE DE L'ÉRADICATION DE LA FLAVESCENCE DORÉE

## Modalité 1 : Arrachage mécanique des ceps

- La souche est arrachée par traction mécanique, ou avec une tarière.
- **L'arrachage doit être aussi complet que possible pour interdire toute repousse du porte-greffe** (Si la souche n'est pas entièrement détruite, la maladie qui colonise également le système racinaire, n'est pas éradiquée).
- En cas de repousse du porte greffe, il convient de compléter l'arrachage par application de la modalité 2.



## Modalité 2 : Dévitalisation par pulvérisation d'un herbicide systémique sur le feuillage



- **On applique sur le feuillage de la plante un herbicide systémique autorisé pour la destruction des ceps de vigne.** L'herbicide est véhiculé par la sève de la plante et provoque la mort du cep. L'autorisation de mise en marché de ces herbicides fait expressément mention de la destruction des ceps de vigne. D'autres produits systémiques, autorisés pour la dévitalisation des broussailles, sont également utilisables.
- L'application de l'herbicide doit intervenir lorsque la circulation de la sève est encore active dans la plante.
- Pour assurer une bonne efficacité de l'opération, tout le feuillage, y compris le cœur de souche, doit être atteint. Soignez la pulvérisation, en pratiquant face par face.
- Sur des souches fortement déprimées par la flavescence dorée, la circulation de la sève est perturbée par la maladie, et l'efficacité de cette méthode peut être prise en défaut. La modalité 3 est alors une alternative intéressante.
- En cas de repousse de certains ceps, une deuxième application peut être nécessaire.
- Dans le cas de la dévitalisation unitaire de ceps, il convient d'éviter tout contact des ceps voisins du cep à détruire avec le produit herbicide. La modalité 3 est à privilégier.

## Modalité 3 : Dévitalisation par badigeon sur la plaie de taille des souches fraîchement sectionnées

- **Le cep est coupé à la tronçonneuse ou à la scie. La plaie encore fraîche est badigeonnée à l'aide d'un pinceau ou d'un tampon avec un produit autorisé pour la dévitalisation des souches** (nombreuses spécialités commerciales). Les doses et conditions d'emploi varient selon la spécialité commerciale utilisée, soyez attentifs aux restrictions et conditions d'emploi mentionnées sur l'étiquette du produit.
- Cette modalité est particulièrement intéressante pour la dévitalisation des ceps isolés. Elle évite la dérive de l'herbicide sur les ceps voisins.
- Les repousses sont rares, mais font le cas échéant l'objet d'un traitement complémentaire selon la modalité 2 ou 3.



### ATTENTION :

- **L'application de produits phytosanitaires doit dans tous les cas être réalisée par un opérateur dûment habilité et protégé (Masque, gants et combinaison appropriés), en respectant les précautions d'emploi indiquées sur l'étiquette.**
- **Évitez scrupuleusement toute dérive du produit pulvérisé sur les ceps à conserver, et sur les parcelles voisines.**